

3 P JARDINS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €

**Siège social : 19 rue Jean Moulin-Zone Industrielle de
Châteaugay, 03410 DOMERAT**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 15 SEPTEMBRE 2011

Le quinze septembre, deux mille onze, à quatorze heures,

Monsieur Daniel PAILLET, demeurant 11 rue du Clos des Gardes, 03410 DOMERAT

Désigné en qualité de Président de la société 3 P JARDINS, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous seings privés en date à MONTLUCON de ce jour.

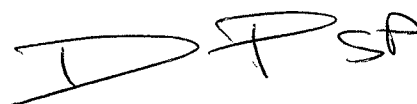
Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Stéphane PRIERE
né le 29 mars 1978 à MONTLUCON (03),
de nationalité française
demeurant Lieu-dit L'harpe 03420 ARPHEUILLES ST PRIEST,

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Stéphane PRIERE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Toutefois, il ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail mobilier ou immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à dix mille euros (10 000 €) par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à dix mille euros (10 000 €);
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.



Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Stéphane PRIERE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Stéphane PRIERE percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président
Daniel PAILLET

A stylized signature consisting of a large, horizontal oval shape with a smaller, more complex mark inside.

Le Directeur Général
Stéphane PRIERE

*Bon pour acceptation
des fonctions de directeur
général*

A signature consisting of several overlapping, diagonal strokes.